

L'ÉCHO DE LYON

JOURNAL RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT

RÉDACTION 48, rue de la République... LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SONT PAS RENDUS

RAVACHOL CONDAMNÉ A MORT

Un Télégramme

Pendant que l'Allemagne bismarckienne... pendant que le roi d'Italie s'en va — non pas en guerre comme Marlborough — mais s'en va passer des revues...

LES DÉPÊCHES

Un Krach

L'affaire de la Société de dynamite... Nous avons signalé hier en dernière heure le bruit d'après lequel des détournements auraient été commis à la Société de dynamite...

LA POLITIQUE

Les jurés du procès Burdeau-Drumont ont adressé au président de la République un recours en grâce en faveur de M. Drumont dont il avait, la veille, proclamé la culpabilité...

CHRONIQUE PARISIENNE

LA DÉBACLE

C'est hier qu'a paru le nouveau livre d'Emile Zola... On n'exagère rien. Plus que jamais nous saluons en Zola le grand romancier et le grand poète...

Autour du Parlement

Les ouvriers des Tabacs

Les députés des circonscriptions dans lesquelles se trouvent des manufactures de tabacs, réunis sur convocation de leurs collègues des Bouches-du-Rhône, ont décidé de présenter, au cours de la discussion du budget, un amendement tendant à l'augmentation du taux de la retraite des ouvriers et ouvrières de ces manufactures...

ROUAMBOLE

Pendant plus d'un an, Cerise vivait seule, subvenant à tous ses besoins, payant régulièrement son petit loyer, et faisant des économies pour sa corbeille de noces... Car Cerise allait se marier au premier jour...

ROUAMBOLE

— Dame ! c'est dimanche... — N'est-ce que pour cela ? Cerise se prit à rougir comme le fruit dont elle portait le nom... — Léon, dit-elle, m'emmènera dîner avec sa mère à Belleville...

ROUAMBOLE

— Tu sais bien, dit-elle, que si tu n'as pas soin de quatre et même de dix mille francs pour l'établir, je te les donnerai... — Nenni ! répliqua Cerise : une honnête fille n'accepte d'argent que de son père ou de son mari...

ROUAMBOLE

— Ouï, continua-t-elle, j'ai vu un jour, ici, il y a un mois, de la fenêtre où j'étais accoudée comme au jour d'hui, un jeune homme qui m'a bouleversée et fait battre le cœur, à moi qui n'aime jamais... Et Baccarat étendit le doigt, et dit : — Léon, dit-elle, tu l'aimes donc toujours, mon Léon ?

ROUAMBOLE

— Il rentre tous les jours à deux heures précises, répondit Cerise... — Mais parle-moi donc de lui ! s'écria Baccarat avec l'impétuosité de la passion, dis-moi qui il est, ce qu'il fait, où et comment il va...

— Tu n'as donc pas que je t'aime ? — Et Baccarat laissa jaillir de ses grands yeux noirs un regard de flamme... — Est-ce bête et bizarre, continua-t-elle, qu'on se laisse aller ainsi à aimer un homme qu'on ne connaît pas, dont on ne sait même pas le nom, qui est marié, peut-être, qu'on aime à en perdre la boire et le manger, qu'on en rêve le jour et la nuit...

— Tu n'as donc pas que je t'aime ? — Et Baccarat laissa jaillir de ses grands yeux noirs un regard de flamme... — Est-ce bête et bizarre, continua-t-elle, qu'on se laisse aller ainsi à aimer un homme qu'on ne connaît pas, dont on ne sait même pas le nom, qui est marié, peut-être, qu'on aime à en perdre la boire et le manger, qu'on en rêve le jour et la nuit...

— Tu n'as donc pas que je t'aime ? — Et Baccarat laissa jaillir de ses grands yeux noirs un regard de flamme... — Est-ce bête et bizarre, continua-t-elle, qu'on se laisse aller ainsi à aimer un homme qu'on ne connaît pas, dont on ne sait même pas le nom, qui est marié, peut-être, qu'on aime à en perdre la boire et le manger, qu'on en rêve le jour et la nuit...

— Tu n'as donc pas que je t'aime ? — Et Baccarat laissa jaillir de ses grands yeux noirs un regard de flamme... — Est-ce bête et bizarre, continua-t-elle, qu'on se laisse aller ainsi à aimer un homme qu'on ne connaît pas, dont on ne sait même pas le nom, qui est marié, peut-être, qu'on aime à en perdre la boire et le manger, qu'on en rêve le jour et la nuit...

— Tu n'as donc pas que je t'aime ? — Et Baccarat laissa jaillir de ses grands yeux noirs un regard de flamme... — Est-ce bête et bizarre, continua-t-elle, qu'on se laisse aller ainsi à aimer un homme qu'on ne connaît pas, dont on ne sait même pas le nom, qui est marié, peut-être, qu'on aime à en perdre la boire et le manger, qu'on en rêve le jour et la nuit...

— Tu n'as donc pas que je t'aime ? — Et Baccarat laissa jaillir de ses grands yeux noirs un regard de flamme... — Est-ce bête et bizarre, continua-t-elle, qu'on se laisse aller ainsi à aimer un homme qu'on ne connaît pas, dont on ne sait même pas le nom, qui est marié, peut-être, qu'on aime à en perdre la boire et le manger, qu'on en rêve le jour et la nuit...

boulevardière cache un cœur bouillant ; puis Loubet, le loustic, dont les grosses farces mettent les camarades en joie ; Pache, le souffre-douleur ; Lapoulle, le géant niais ; Chouteau, le hâbleur, ami des tirades révolutionnaires et des grands gestes à coups de poing. Toutes ces figures passent sous nos yeux, souriantes ou tristes, marquées d'un trait particulier qui leur donne un saisissant relief. Dans cette bande où Zola semble avoir voulu synthétiser l'armée française avec ses qualités, ses faiblesses, ses défauts, deux hommes surtout attirent l'attention : c'est Jean et Maurice et ces deux êtres que nous voyons, au début de l'œuvre, ennemis l'un de l'autre, le premier poursuivant le paysan et le second le bourgeois, nous les retrouverons plus tard unis comme Nisus et Euryale, se protégeant, se sauvant la vie tour à tour, jusqu'au dénouement qui sera cruel pour eux.

Et dans le fond du tableau passent les chefs : le romancier les a choisis dans l'armée de camp de Châlons. L'empereur, triste et sombre, qui voit de jour en jour pâlir son étoile et entend craquer au loin son trône menacé : Un mal impitoyable le maîne et pourtant il veut quand même aller au feu.

Le voici à cheval, l'œil éteint et la lèvre blême : il semble porter la mort en croupe ; le voilà dans une salle d'audience, touchant à peine aux mets qu'on lui sert dans sa somptueuse argenterie, écoutant d'un air distraît les observations de ses généraux.

A côté de lui, les officiers supérieurs, inquiets, organisent le matin des plans qui seront changés le soir, discutant sur la valeur de tel mouvement stratégique, sur l'importance de telle manœuvre et, en réalité, ne sachant prendre aucune résolution.

Dans cette première partie, un peu longue peut-être, Emile Zola a fait un tableau plein de magnificences et de frissons. Il a montré l'armée française, en désordre, ballottée par des sentiments contraires, tantôt toute à l'espérance, tantôt découragée par les déceptions ; puis le pays lui-même s'abandonnant, perdant confiance et comme emporté par un vent de déroute.

Et nous arrivons à Sedan. C'est ici le point culminant du livre. J'ai dit plus haut que nulle part le romancier n'avait fait plus vivant, plus grandiose, plus humain. Un souffle d'épopée circule dans cette partie du roman, où Zola s'est montré profond comme Tolstoï, ému comme Stendhal, romantique et puissant comme Victor-Hugo. On lira le récit de cette lutte mémorable où se jouèrent et furent perdues les destinées de l'empire : je ne crois pas que dans tout l'œuvre du maître il y en ait un qui vaille ceux-là.

Pourquoi faut-il que le troisième chant de ce vaste poème soit consacré à la commune ? Après avoir décrit la guerre avec ses horreurs et ses nécessités inéluctables, après avoir montré la France se débattant, nation de héros, en d'épouvantables étreintes, et succombant à la fin, meurtrie, mais non abattue, je n'aurais pas voulu que la *Débauche* rappelât la guerre civile.

Jean Macquart et Maurice Levasseur, que nous avons oubliés au cours des batailles presque toutes perdues, se sont échappés de la presqu'île d'Iges, où ils étaient enfermés en attendant d'aller en captivité. Jean, toujours solide au poste, a pris du service dans l'armée des Versaillais ; Maurice, honteux de la défaite, s'est rangé du côté des fédérés. Et Zola se sert de ces deux amis pour nous donner un triste dénouement : les deux camarades se rencontrent au pied d'une barricade, et le soldat régulier tue d'un coup de baïonnette le soldat révolté.

Voilà ce qu'il y a dans ce livre admirable, le plus puissant que le grand romancier ait jamais écrit. Et maintenant je suis tranquille sur le sort de la candidature académique du maître ; avec une œuvre comme celle-là, on force les résistances les plus têtues, — et Loti, ce charmant efféminé, n'aura pas attendu longtemps pour collègue ce mâle créateur.

F.

COUR D'ASSISES DE LA LOIRE

LE PROCÈS RAVACHOL

(DE NOTRE ENVOYÉ SPÉCIAL)

Montbrison, 22 juin.

Peu, très peu de monde ce matin au début de l'audience, les consignes sévères de la police continuent à éloigner les curieux.

En attendant l'ouverture de l'audience, dans la cour et devant le Palais de Justice les privilégiés qui vont assister aux débats s'entretiennent de l'issue du procès et l'on cause beaucoup du jury. Que fera-t-il ? Telle est la question. Il paraît que les défenseurs ont résolu de parti pris, croyant se faire un jury favorable, tous les commerçants, et ils n'ont accepté que des propriétaires et des rentiers, les croyant plus accessibles aux menaces que quelques rares amis des accusés répandant discrètement. Les défenseurs pourraient bien avoir commis une grosse erreur, nous avons de bonnes raisons pour le croire.

Le Crime de la Varizelle

L'audience continue par l'audition des témoins pour le crime de la Varizelle. Premier témoin, *Joseph Ravot*, cafetier à la Varizelle. C'est devant l'établissement de ce témoin que la victime François Faure, frappé à mort, est venue tomber toute ensanglantée ; elle fut trouvée là par un garde de nuit du tramway, qui réveilla Ravot.

*M. Lagasse*. — Est-ce que le témoin a vu la veille ou dans la soirée du crime Ravachol rôder autour de la maison des victimes ?  
*Le témoin*. — Je n'ai jamais vu Ravachol ni personnel autre de suspect.  
Deuxième témoin, *Jacques Charles*, docteur en médecine à Saint-Etienne, a fait l'autopsie des deux cadavres. Celui de Rivollier portait plusieurs blessures, dont une immédiatement mortelle, celle qui avait coupé le cœur. Le corps de la femme Faure avait dix blessures, dont quatre à la tête, une très grave à l'aiselle. Ces blessures ont été produites par un instrument tranchant, pesant, et manié avec un bras vigoureux, car les blessures étaient atroces.  
*M. Lagasse*. — Les blessures n'ont pas été faites avec un couteau.  
*Le témoin*. — Strictement non.

Le témoin Chaumartin

Troisième témoin, *Charles-Ferdinand Chaumartin*, 34 ans, forgeron, demeurant à Saint-Denis.

On sait que ce témoin est accusé par les anarchistes d'avoir fourni des renseignements à la police. Aussi l'appel de son nom provoque-t-il un mouvement de curiosité dans tout l'auditoire.

D. — Connaissez-vous les accusés ? R. — Oui monsieur.

D. — Dites-nous ce que vous savez au sujet du crime de la Varizelle. R. — Il est d'abord regrettable que je sois obligé de venir déposer contre des personnes qui ont appartenu au même parti que moi.

*Le président*. — Ne pérez pas, dites-nous ce que vous savez du crime de la Varizelle.  
*M. Lagasse*. — Laissez-le continuer son discours.

*Le président*. — Je n'ai pas de conseil à recevoir de vous. (Au témoin) Racontez-nous ce que vous savez.

*Chaumartin*. — Ravachol m'a dit que se trouvant dans la gêne, il avait commis le crime de la Varizelle. Il est entré en forçant la porte avec une pince-monsieur. Il a frappé une première personne qui se trouvait dans une pièce. Une femme s'étant levée, il la frappa et la poursuivit jusque dans la rue où il lui donna un dernier coup devant un établissement et il prit la fuite. Ravachol m'a dit qu'il avait trouvé une personne de plus qu'il ne pensait dans la maison.

R. — Ravachol et Béala se connaissaient-ils ? R. — Sûrement.

D. — A quelle époque Ravachol vous a-t-il fait la narration du crime de la Varizelle ? R. — Dans le courant du mois d'août de l'année passée.

*Le président*. — Votre déposition peut avoir une extrême gravité ; je vous demande si vous dites exactement la vérité. R. — Je l'affirme et Ravachol ne pourra pas me démentir.

*M. Lagasse*. — M. le président, derrière les accusés il y a des agents de la sûreté qui regardent ce que nous écrivons.

Un vif et rapide colloque s'engage entre les défenseurs et le procureur de la République. Le président clot l'incident.

*Ravachol*. — Je n'ai parlé au témoin du crime de la Varizelle que d'après les journaux et je proteste énergiquement contre sa fautive déclaration.

D. Quand avez-vous lu les journaux ? R. — En 1892.

D. Et vous n'avez parlé du crime à Chaumartin qu'en 1891 ? R. — Oui, monsieur, je venais de relire des journaux qui rappelaient le crime.

D. Où avez-vous lu ces journaux ? R. — Dans l'endroit où j'étais.

D. Et que vous ne voulez pas dire ? R. — Non, monsieur.

D. Alors vous n'avez jamais dit à Chaumartin que vous étiez l'auteur du double assassinat de la Varizelle ? R. — Il a mal interprété mes paroles.

*Le président*. — Je constate que vos explications sont un peu embarrassées. Etiez-vous sans travail au moment de ce crime ?  
*Ravachol*. — Oui, mais Chaumartin a mal compris mes paroles.

*Le président*, à Chaumartin : Avez-vous mal compris ?  
*Chaumartin*. — Non, monsieur, car Ravachol m'a fait deux fois le récit de la Varizelle. Si j'avais mal compris la première fois, il en aurait pu être de même la seconde. J'affirme donc que Ravachol m'a avoué être l'auteur du crime.

*M. Lagasse*. — Chaumartin ne dit-il pas que Ravachol aurait frappé les victimes avec un couteau.

*Chaumartin*. — Ravachol m'a dit qu'il avait frappé avec un couteau.

*M. Lagasse*. — Comment se fait-il que Chaumartin ait continué à fréquenter Ravachol en connaissant tous les assassins qu'il avait commis.

*Chaumartin*. — Il venait chez moi.

*M. Lagasse*. — Comment Ravachol se comportait-il dans la famille Chaumartin ?  
*Chaumartin*. — Comme un véritable père de famille ; il apprenait à lire à mes enfants.

*M. Lagasse*. — Qu'a-t-il fait de l'argent qui lui restait du crime de Chambles ?  
*Chaumartin*. — Oui, il l'a distribué à des compagnons malheureux.

*M. Lagasse*. — Ravachol n'était-il pas sobre ?  
*Chaumartin*. — Si monsieur.

*Le procureur de la République*. — Ravachol a-t-il travaillé, pendant tout le temps qu'il était à Paris ?  
*Chaumartin*. — Non monsieur.

La femme Rullière

Le quatrième témoin est la femme Rullière, détenue. Ce témoin était la maîtresse de Ravachol, et elle a été condamnée à 10 ans de travaux forcés, pour le crime de Chambles.

*Le président*. — Connaissez-vous les accusés ? R. — Oui, Koenigstein ; je n'ai vu qu'une fois Béala.

D. Que savez-vous du crime de la Varizelle ? R. — Rien, absolument rien, je n'ai aucun intérêt à ne pas dire la vérité, puisque je suis condamnée.

D. N'avez-vous pas dit à Maria Gonon, que Koenigstein, était l'auteur du crime de la Varizelle ? R. — Jamais, monsieur le président, elle a pu dire cela, pour venir témoigner en cour d'assises.

Par suite d'une erreur, cette femme ayant prêté serment, sa déposition est annulée, et elle la recommence de nouveau, maintenant ce qu'elle a dit précédemment.

*Le procureur de la République* lui demande si elle n'a pas dit : — Je suis honteuse d'avoir connu un pareil monstre.

*La femme Rullière*. — Oui, je l'ai dit pour faire plaisir au juge d'instruction, mais j'en demande pardon à Koenigstein, car je l'aime toujours, il peut être un assassin, je l'aime quand même.

Cette explosion de tendresse pour un criminel semblable, provoque les huées de l'auditoire.

*M. Crémieux*. — La femme Rullière, connaissait-elle la fille Soubère ? R. — Non, je ne l'ai vue qu'à Montpellier.

*M. Robert*. — Et Béala ? R. — Une fois,

dans une réunion, mais il était très éloigné de Koenigstein.

Cinquième témoin, *Joseph Delaigue*, agent de la Sûreté à Saint-Etienne. — La fille Gonon a fait part au témoin des confidences que lui avait faites la femme Rullière, disant que c'était Ravachol qui avait commis le crime de la Varizelle.

Sixième témoin, *Maria Gonon*, ménagère à Urieux. — C'est à ce témoin que la femme Rullière a dit que Ravachol avait tué le « Petit bon Dieu » et sa femme à la Varizelle.

*Le président*. — La femme Rullière ne vous a-t-elle rien dit de plus ? R. — J'affirme que c'est vrai.

D. Où étiez-vous ? R. — A la maison d'arrêt de Montbrison.

Septième témoin, *Antoinette Bayon*, dame Furnon, blanchisseuse. — Dans la maison d'arrêt de Montbrison, la femme Rullière a dit au témoin : Il y a beaucoup de monde d'arrêté pour le crime de la Varizelle, mais si je voulais parler, il y en aurait bien davantage.

Huitième témoin, *Victorine Joubert*, marchande de meubles à St-Etienne. — La fille Marie Perrier a dit au témoin que Koenigstein avait assassiné le « Petit Bon Dieu » et sa bonne, mais qu'un chien l'avait empêché de voler.

*Le président*. — La femme Rullière ne vous a-t-elle rien dit de plus ? R. — J'affirme que c'est vrai.

D. Où étiez-vous ? R. — A la maison d'arrêt de Montbrison.

Septième témoin, *Antoinette Bayon*, dame Furnon, blanchisseuse. — Dans la maison d'arrêt de Montbrison, la femme Rullière a dit au témoin : Il y a beaucoup de monde d'arrêté pour le crime de la Varizelle, mais si je voulais parler, il y en aurait bien davantage.

Huitième témoin, *Victorine Joubert*, marchande de meubles à St-Etienne. — La fille Marie Perrier a dit au témoin que Koenigstein avait assassiné le « Petit Bon Dieu » et sa bonne, mais qu'un chien l'avait empêché de voler.

*Le président*. — La femme Rullière ne vous a-t-elle rien dit de plus ? R. — J'affirme que c'est vrai.

D. Où étiez-vous ? R. — A la maison d'arrêt de Montbrison.

Septième témoin, *Antoinette Bayon*, dame Furnon, blanchisseuse. — Dans la maison d'arrêt de Montbrison, la femme Rullière a dit au témoin : Il y a beaucoup de monde d'arrêté pour le crime de la Varizelle, mais si je voulais parler, il y en aurait bien davantage.

Huitième témoin, *Victorine Joubert*, marchande de meubles à St-Etienne. — La fille Marie Perrier a dit au témoin que Koenigstein avait assassiné le « Petit Bon Dieu » et sa bonne, mais qu'un chien l'avait empêché de voler.

*Le président*. — La femme Rullière ne vous a-t-elle rien dit de plus ? R. — J'affirme que c'est vrai.

D. Où étiez-vous ? R. — A la maison d'arrêt de Montbrison.

Septième témoin, *Antoinette Bayon*, dame Furnon, blanchisseuse. — Dans la maison d'arrêt de Montbrison, la femme Rullière a dit au témoin : Il y a beaucoup de monde d'arrêté pour le crime de la Varizelle, mais si je voulais parler, il y en aurait bien davantage.

Huitième témoin, *Victorine Joubert*, marchande de meubles à St-Etienne. — La fille Marie Perrier a dit au témoin que Koenigstein avait assassiné le « Petit Bon Dieu » et sa bonne, mais qu'un chien l'avait empêché de voler.

*Le président*. — La femme Rullière ne vous a-t-elle rien dit de plus ? R. — J'affirme que c'est vrai.

D. Où étiez-vous ? R. — A la maison d'arrêt de Montbrison.

Septième témoin, *Antoinette Bayon*, dame Furnon, blanchisseuse. — Dans la maison d'arrêt de Montbrison, la femme Rullière a dit au témoin : Il y a beaucoup de monde d'arrêté pour le crime de la Varizelle, mais si je voulais parler, il y en aurait bien davantage.

Huitième témoin, *Victorine Joubert*, marchande de meubles à St-Etienne. — La fille Marie Perrier a dit au témoin que Koenigstein avait assassiné le « Petit Bon Dieu » et sa bonne, mais qu'un chien l'avait empêché de voler.

*Le président*. — La femme Rullière ne vous a-t-elle rien dit de plus ? R. — J'affirme que c'est vrai.

D. Où étiez-vous ? R. — A la maison d'arrêt de Montbrison.

Septième témoin, *Antoinette Bayon*, dame Furnon, blanchisseuse. — Dans la maison d'arrêt de Montbrison, la femme Rullière a dit au témoin : Il y a beaucoup de monde d'arrêté pour le crime de la Varizelle, mais si je voulais parler, il y en aurait bien davantage.

Huitième témoin, *Victorine Joubert*, marchande de meubles à St-Etienne. — La fille Marie Perrier a dit au témoin que Koenigstein avait assassiné le « Petit Bon Dieu » et sa bonne, mais qu'un chien l'avait empêché de voler.

*Le président*. — La femme Rullière ne vous a-t-elle rien dit de plus ? R. — J'affirme que c'est vrai.

D. Où étiez-vous ? R. — A la maison d'arrêt de Montbrison.

Septième témoin, *Antoinette Bayon*, dame Furnon, blanchisseuse. — Dans la maison d'arrêt de Montbrison, la femme Rullière a dit au témoin : Il y a beaucoup de monde d'arrêté pour le crime de la Varizelle, mais si je voulais parler, il y en aurait bien davantage.

Huitième témoin, *Victorine Joubert*, marchande de meubles à St-Etienne. — La fille Marie Perrier a dit au témoin que Koenigstein avait assassiné le « Petit Bon Dieu » et sa bonne, mais qu'un chien l'avait empêché de voler.

*Le président*. — La femme Rullière ne vous a-t-elle rien dit de plus ? R. — J'affirme que c'est vrai.

D. Où étiez-vous ? R. — A la maison d'arrêt de Montbrison.

Septième témoin, *Antoinette Bayon*, dame Furnon, blanchisseuse. — Dans la maison d'arrêt de Montbrison, la femme Rullière a dit au témoin : Il y a beaucoup de monde d'arrêté pour le crime de la Varizelle, mais si je voulais parler, il y en aurait bien davantage.

Huitième témoin, *Victorine Joubert*, marchande de meubles à St-Etienne. — La fille Marie Perrier a dit au témoin que Koenigstein avait assassiné le « Petit Bon Dieu » et sa bonne, mais qu'un chien l'avait empêché de voler.

*Le président*. — La femme Rullière ne vous a-t-elle rien dit de plus ? R. — J'affirme que c'est vrai.

D. Où étiez-vous ? R. — A la maison d'arrêt de Montbrison.

Septième témoin, *Antoinette Bayon*, dame Furnon, blanchisseuse. — Dans la maison d'arrêt de Montbrison, la femme Rullière a dit au témoin : Il y a beaucoup de monde d'arrêté pour le crime de la Varizelle, mais si je voulais parler, il y en aurait bien davantage.

Huitième témoin, *Victorine Joubert*, marchande de meubles à St-Etienne. — La fille Marie Perrier a dit au témoin que Koenigstein avait assassiné le « Petit Bon Dieu » et sa bonne, mais qu'un chien l'avait empêché de voler.

*Le président*. — La femme Rullière ne vous a-t-elle rien dit de plus ? R. — J'affirme que c'est vrai.

D. Où étiez-vous ? R. — A la maison d'arrêt de Montbrison.

Septième témoin, *Antoinette Bayon*, dame Furnon, blanchisseuse. — Dans la maison d'arrêt de Montbrison, la femme Rullière a dit au témoin : Il y a beaucoup de monde d'arrêté pour le crime de la Varizelle, mais si je voulais parler, il y en aurait bien davantage.

Huitième témoin, *Victorine Joubert*, marchande de meubles à St-Etienne. — La fille Marie Perrier a dit au témoin que Koenigstein avait assassiné le « Petit Bon Dieu » et sa bonne, mais qu'un chien l'avait empêché de voler.

*Le président*. — La femme Rullière ne vous a-t-elle rien dit de plus ? R. — J'affirme que c'est vrai.

D. Où étiez-vous ? R. — A la maison d'arrêt de Montbrison.

Septième témoin, *Antoinette Bayon*, dame Furnon, blanchisseuse. — Dans la maison d'arrêt de Montbrison, la femme Rullière a dit au témoin : Il y a beaucoup de monde d'arrêté pour le crime de la Varizelle, mais si je voulais parler, il y en aurait bien davantage.

Huitième témoin, *Victorine Joubert*, marchande de meubles à St-Etienne. — La fille Marie Perrier a dit au témoin que Koenigstein avait assassiné le « Petit Bon Dieu » et sa bonne, mais qu'un chien l'avait empêché de voler.

*Le président*. — La femme Rullière ne vous a-t-elle rien dit de plus ? R. — J'affirme que c'est vrai.

*Chaumartin*. — Il y en a cinq qui restent de ma main, ce n'est pas fini, j'espère arriver à la douzaine.

Ravachol nie ce propos.  
*M. Lagasse* demande pourquoi Chaumartin a continué à estimer Ravachol. Le témoin répond :

Parce qu'il avait un cœur généreux malgré ses crimes.

*M. Lagasse*. Je prouverai que Chaumartin a commis de nombreux mensonges.

*Le procureur de la République*. Je ne laisserai pas insulter les témoins et je saurai les protéger contre les insultes qui leur seraient faites.

*M. Lagasse* continue ses interruptions.

*Le président* l'avertit qu'il le mettra dans l'obligation de prendre des mesures contre lui.

Quelques questions sans intérêt pour leurs plaidoiries sont encore posées à Chaumartin par les défenseurs et la séance est suspendue à midi et quart.

L'affluence des curieux est plus grande ce soir qu'à toutes les autres audiences. Cependant, la salle n'est pas absolument bondée, et c'est heureux, car la chaleur est accablante.

L'audience est reprise à deux heures vingt-cinq.

L'audition des témoins

continue pour le crime de la rue de Roanne, l'assassinat des dames Marcon.

La femme Rullière est de nouveau appelée.

*Le président* lui demande si elle sait que Koenigstein et Béala se connaissent, s'ils avaient des rapports entre eux.

La femme Rullière répond qu'elle n'a jamais vu qu'à une réunion Ravachol et Béala.

Le témoin *Edmond Perronet*, forgeron, à Saint-Etienne, a reçu le 2 mai, une lettre de Béala disant que Chaumartin est un mouchard et que c'est lui qui a fait faire toutes les arrestations ; il a averti les camarades de se méfier de lui.

D. Comment étiez-vous en rapport avec Béala ? R. Nous nous sommes connus au travail, il y a huit ans.

Béala reconnaît l'exactitude de ce témoignage.

Le sixième témoin, *Louis Chaize*, ouvrier métallurgiste à Saint-Etienne, a reçu de Béala des lettres pour Perronet.

Le septième témoin, *Henriette Bonnard*, 15 ans, est la petite-fille de la mère de Chaumartin. Le témoin ne sait ce que sa grand-mère a rapporté de Paris, une lettre pour Béala ; elle ne peut rien dire autre.

Huitième témoin, *Auguste Bonnard*, ajusteur, a lu la lettre que Chaumartin écrivait à Béala. Cette lettre disait : « Est-ce toi qui m'écris sous le nom de Pierre Martin ? Je ne comprends pas que tu veuilles me faire prendre un compagnon à Saint-Etienne pour le conduire à la frontière par Paris, attendu que Saint-Etienne est plus près de la frontière que Paris ».

*M. Crémieux* demande si le témoin n'est pas le beau-frère de Chaumartin.

Le témoin répond affirmativement.

Le neuvième témoin, *Zoucharly*, horloger, confirme la déposition précédente.

Premier témoin, *Charlotte Pierredon*, femme Chaumartin. Le témoin était à Paris quand Béala envoya une dépêche signée : « Pierre Martin » à son fils. Comme cette dépêche a causé de l'ennui au témoin, Béala lui fit des excuses.

Béala reconnaît que cette déposition est exacte.

On entend ensuite le témoin *Joseph Bret*, jeune garçon charcutier, qui a vu un individu rentrer le soir du crime chez les dames Marcon, mais il ne reconnaît pas Ravachol ni Béala.

Un autre jeune homme, *Pétrus Scherer*, qui a passé rue de Roanne à 10 heures 1/2 du soir, croit avoir vu Béala qui faisait le guet avec deux autres individus.

*M. Crémieux*. — Le témoin a vu trois hommes rue de Roanne ; y avait-il une femme ? R. Non.

Les enfants *Joanny Dumas* et *Henri Béguier* qui passaient devant la maison des dames Marcon le soir du crime ont frappé à 10 heures 1/4 du soir aux volets de la devanture ; un homme sortit et courut après eux, mais aucun ne reconnaît Koenigstein.

Le témoin *Jules Ollier* passant devant chez les dames Marcon au moment où elles fermaient leur magasin aperçut un homme et une femme. L'homme entra dans le magasin et le témoin entendit qu'il demandait un marteau de cordonnier. Le témoin ne reconnaît pas la fille Soubère.

On entend le dernier témoin pour le crime de Roanne ; c'est un nommé *Clair*, ouvrier armurier qui a vu le soir du crime un homme et une femme devant le magasin des dames Marcon. Ce témoin affirme reconnaître la fille Soubère.

La fille Soubère proteste avec énergie et dit que le témoin se trompe, qu'il est un menteur.

Le témoin *François Chambodu* donne des renseignements sur la violation de sépulture de la baronne de Rochetaillée : le cercueil fut éventré, le cadavre fut presque mutilé pour essayer de lui arracher les bijoux que l'on pouvait trouver soit aux doigts soit aux poignets ou au cou de la morte. Quand la profanation eut lieu, la baronne de Rochetaillée était morte depuis quatre mois.

Ravachol reconnaît l'exactitude de cette déposition.

L'audition des témoins est terminée, il est 4 h. 25.

Les Témoins à décharge

*Jean-Baptiste Amy* connaît Béala depuis octobre 1890, il l'a occupé, Béala a toujours été un ouvrier laborieux. Le témoin le croit incapable du crime qu'on lui reproche.

M. Amy connaît la fille Soubère ; jamais il ne lui a vu de chapeau clair ; c'est une fille laborieuse.

*Claude Blanchon*, fondeur à St-Etienne, donne d'excellents renseignements sur Béala. *Mathieu Bertou*, armurier, même déposition. Ce témoin est un ancien conseiller municipal de Saint-Etienne.

*Gaspard François*, employé, donne d'excellents renseignements sur Béala qui aidait ses parents.

*Claude Savinnet*, chaudronnier, confirme les dépositions précédentes.

*Prévas*, forgeron, donne aussi les mêmes renseignements.

*Louis Gautalon* dit que Mariette Soubère était toujours très simple.

*Alexandre Samet* connaît Béala pour un homme très doux, très loyal.

*M. Lagasse* demande à faire entendre le frère et la sœur de Ravachol.

*Henri Koenigstein*, teinturier à Givors, dit avec émotion :

Mon frère m'a servi de père ; jeune homme, il m'a donné de bons conseils, il nous a donné du pain.

Jusqu'à un moment où le témoin s'est marié, son frère lui est venu en aide, il nourrissait sa mère, sa sœur et l

pour ainsi dire, par ces objets qu'il avait étudiés toute sa vie...

Notre correspondant de Fécamp nous envoie, au sujet de cette affaire, la dépêche suivante...

On a découvert, hier, sous les falaises de Saint-Léonard, à Fécamp, le corps d'un prêtre...

Il a laissé à la patronne de l'établissement son bréviaire, ses gants, son portefeuille, des journaux et une somme de 80 francs...

Une enquête est ouverte par le commissaire de police de la localité...

TIRAGES FINANCIERS

Obligations Foncières à lots de 1863. Le n° 279 gagne dans chacune des séries suivantes...

Obligations Communales 1875. Le n° 310,680 gagne 100,000 fr.

Depêches Diverses

L'AFFAIRE DES FAUX POINÇONS. M. Hémerding, arrêté récemment, vient de mourir de chagrin.

UN DÉPUTÉ BLESSÉ. M. Emmanuel Arène, député de la Corse, passait hier soir dans la rue de Choiseul...

UN SAUVETEUR DE DOUZE ANS. Un enfant de douze ans, le jeune Auguste Villart, a accompli un double sauvetage...

GRÈVE DES TÉLÉGRAPHISTES ESPAGNOLS. Le service télégraphique avec l'Espagne est fermé au public à Saint-Sébastien.

LYON

NOS ÉCHOS. Le temps. — Observations du journal, 22 juin, à 4 heures soir.

Situation générale. — Un minimum de pression existe sur la mer du Nord et au large de l'Irlande...

Des bruits. — Une hausse barométrique se manifeste en France et en Irlande...

Le temps qu'il fera aujourd'hui. — Assez beau, vent variable, même température.

Nous apprenons la mort du baron Vitta, le riche banquier italien établi à Lyon.

Tous les Lyonnais connaissent de vue le baron Vitta, avec sa haute stature, son dos voûté et sa tête branlante.

C'est un fin lettré et un dilettante; les soirées artistiques qu'il donnait dans son

hôtel de l'avenue de Noailles, chaque année, soit avec concours des artistes de la Comédie-Française, soit, comme cet hiver, avec les artistes du Chat-Noir...

Les pauvres perdent en lui un généreux bienfaiteur; sa charité était inépuisable; en outre, le baron Vitta était à la tête des principales œuvres d'assistance de Lyon.

Concours de gymnastique d'Alger. Les Touristes lyonnais réunis en assemblée générale, ont décidé de prendre part au concours de gymnastique qui aura lieu à Alger les 16 et 17 avril 1893.

Rappelons à ce propos que les membres honoraires des sociétés qui se rendront à ce concours jouiront des mêmes avantages que les membres actifs...

Avant-hier a eu lieu à Paris l'Assemblée générale de l'Association des Artistes dramatiques.

Le rapport du trésorier constate que la province n'a rien envoyé cette année. Il n'y a que le bal donné à Lyon aux Célestins qui a rapporté 1,601 francs.

Le professeur Depéret dirigera une excursion à St-Fons, le dimanche 26 juin 1892. Départ de la place Le Viste par le tramway à vapeur de sept heures du matin.

Herborisation publique. Dimanche prochain 26 juin, M. le docteur Beauvais conduira une herborisation publique dans la presqu'île Perrache.

Concours de gymnastique. L'excellente société de gymnastique, l'Eclair de Lyon, doit assister au concours de gymnastique qui se tiendra à Bourges les 15 et 16 août prochain.

Un concours pour quatre emplois d'expéditionnaire dans les services municipaux de la ville de Lyon aura lieu à l'Hôtel-de-Ville, le 2 août 1892.

Les candidats devront déposer leurs pièces au plus tard le 6 juillet prochain.

LA DÉPUTATION DU RHONE. Et la Grève du Gaz. Paris, 22 juin.

MM. Bérard et Couturier, députés du Rhône, ont présenté ce soir à M. Viéte, ministre des travaux publics, MM. Pallière, Brunet et Caillard, délégués des consommateurs du gaz de Lyon.

Les délégués ont d'abord demandé à M. le ministre d'intervenir auprès de son collègue des finances, pour le décider à faire voter à bref délai par le Parlement le dégrèvement des pétroles.

Les délégués ont rappelé que c'était M. Viéte lui-même qui avait, comme député, pris l'initiative de cette proposition de dégrèvement, et ils ont ajouté qu'ils étaient persuadés que M. le ministre ferait tous ses efforts pour faire accepter sa proposition.

M. Viéte a promis de transmettre à M. Rouvier, en l'appuyant, la demande de la députation.

Les délégués ont ensuite demandé à M. le ministre qu'il accordât directement à une Société d'éclairage électrique l'autorisation de se servir, pour sa canalisation, des routes appartenant à l'Etat.

Depuis 1882, l'administration n'accorde cette autorisation que si elle est demandée par une municipalité, mais cette clause est particulièrement difficile à remplir, puisque toutes les villes importantes ont des traités spéciaux avec la compagnie du gaz, traités par lesquels cette demande leur est interdite.

M. Viéte a répondu qu'il avait chargé une commission mixte de fonctionnaires appartenant aux ministères de l'intérieur et des travaux publics d'étudier la question et de lui proposer un modus vivendi. Cette commission va commencer dans quelques jours ses travaux. Il ne peut donc préjuger ses avis en prenant un engagement quelconque.

Cette réponse du ministre est, on le voit, identique à celle faite hier à la délégation marseillaise.

CHRONIQUE JUDICIAIRE

TRIBUNAL CORRECTIONNEL. Dans la nuit du 3 au 4 mai, un malheureux pochar, M. R., rencontra sur le quai de la Charité deux individus qui l'assailèrent, le bâillonnèrent et lui volèrent une somme de 100 francs.

Le lendemain, R., déposa une plainte et quelques jours après les agents de la sûreté arrêtèrent un des individus soupçonnés d'être l'auteur de cette agression.

Mis en présence de la victime, cet homme, un sieur Rouquille, ouvrier corroyeur, demeurant rue de la Quarantaine, fut formellement reconnu. Il n'essaya d'abord pas de nier et désigna comme son complice un sieur Alexandre Sertier, ouvrier zincneur.

On rechercha cet individu, mais il fut impossible de le retrouver. Sachant son

complice arrêté, Sertier jugea prudent de s'enfuir; il quitta à donc comparu seul devant le tribunal correctionnel présidé par M. Avril.

Le tribunal tenant compte des mauvais antécédents du prévenu l'a condamné à 3 années de prison et à 5 ans d'interdiction de séjour.

Semblable peine a été prononcée par défaut contre Sertier.

A Limonest

Les examens au certificat d'études dans le canton de Limonest ont donné lieu à un petit scandale dont les auteurs méritent d'être signalés à l'opinion publique.

Voici le fait tel qu'il résulte d'une lettre que nous recevons d'un habitant de ce canton: « Limonest, le 20 juin 1892.

Monsieur le directeur, Samedi dernier, une centaine d'enfants, filles et garçons, prenaient part aux examens du certificat d'études.

Le directeur, M. Bagot, inspecteur primaire, assisté de trois délégués cantonaux, MM. de Veysière, conseiller général, Joannard, maire d'Ecullu, et conseiller d'arrondissement, Bertrand, professeur à la Faculté des lettres, ainsi que de plusieurs institutrices et instituteurs, présidait aux examens.

Les filles étaient dans une salle du groupe scolaire, les garçons dans un autre. Pendant que M. Bagot donnait la dictée aux jeunes filles, MM. les examinateurs faisaient passer les jeunes garçons, leur recommandant de ne pas se trouver deux de la même école à côté l'un de l'autre, afin d'éviter toute tentative de communication frauduleuse.

Au fur et à mesure que les enfants arrivaient devant un banc, un examinateur leur demandait: « Et vous, d'où êtes vous? » Suivant leurs réponses, l'examinateur les laissait placés où ils se séparaient.

Une première fraude se produisit alors: Deux jeunes garçons s'appelaient l'un Chambon et l'autre Giroud, tous deux appartenant à l'école des frères d'Ecullu, dont le directeur se nomme Broussard, ayant déclaré être l'un de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or et l'autre de Saint-Dizier, se placèrent à côté l'un de l'autre.

Cette situation fut constatée par le directeur Broussard, qui fut déposé de la deuxième épreuve au moment où fut dévolée la deuxième fraude dont je tiens à vous parler.

Pendant les quelques instants qui séparent les deux épreuves, instants très courts, mais peu surveillés, un jeune garçon du nom de Fauret, qui d'ailleurs dès le commencement avait attiré l'attention de M. l'inspecteur puisqu'il avait pré de sortir de la salle, y pénétra de nouveau sans qu'aucun examinateur s'aperçût de sa présence et alla s'installer au milieu des jeunes Chambon et Giroud.

La composition d'orthographe est donnée; les dix minutes pour relire attentivement étant épuisées, M. Cortez, instituteur à Sainte-Foy-Lyon, un des examinateurs, relève les compositions. Fauret n'a écrit qu'un seul mot, aussi sa feuille est rejetée.

Lorsqu'arriva le moment d'inscrire au registre la note méritée par cette composition, M. l'inspecteur constata avec surprise que le n° 56 qu'elle portait n'existait pas.

Une enquête rapidement menée, amena la découverte suivante: Le jeune Fauret, auteur de cette composition, avait été reçu au certificat d'étude, l'année dernière; il appartenait aussi à cette même école d'Ecullu à laquelle il voulait sans doute prêter son concours discret.

Le frère Broussard, malgré ses dénégations et ses affirmations de bonne foi, avait sans doute organisé toute cette petite machinerie jésuitique pour arriver à faire recevoir sinon deux, au moins un des deux jeunes garçons au milieu desquels Fauret s'était placé.

Tel a été d'ailleurs l'avis de la commission, qui immédiatement a prononcé leur exclusion.

Permettez-moi en terminant, M. le directeur, de vous demander si cette punition est suffisante. Ces enfants sont certainement bien coupables; mais, pensez-vous que, spontanément, de leur initiative personnelle, ils ont ainsi organisé cette fraude si hypocritement combinée?

« Cherchez à qui profite l'attentat » a dit un grand jurisconsulte. C'est pour le plus grand renom de l'école d'Ecullu qu'il faut chercher à aller et quand on fait ramener jus qu'à son frère Broussard la responsabilité de cette fraude, on ne peut que guère d'être accusé de complomnie et de congréganisme.

Dans ces conditions, quoique, certes, nous ne demandions pas la mort du pécheur, nous désirons bien que le conseil académique duquel relève M. Broussard, dont les élèves ont de si curieuses façons de concourir, lui procure un congé illimité, pour lui apprendre à mieux former l'esprit et le cœur — la conscience surtout — de ses jeunes disciples.

Ce souhait que nous formons est partagé, je vous l'assure, par un grand nombre de pères de famille dans notre canton de Limonest, où le fait a été connu presque aussitôt, et où il a été apprécié comme il le mérite.

LES COURSES DE LYON

Le maire de Villeurbanne vient de faire effectuer le règlement qui sera suivi, et les courses de police qui seront observées les 28 et 29 juin aux courses du Grand-Camp. Voici un résumé de ce document:

Les voitures et cavaliers ne pourront pénétrer dans le Grand-Camp que par la voie du Parc, les voitures qui repartiront à vide passeront par le chemin du Grand-Camp.

Après les courses, les voitures en station soit sur le boulevard de l'Hippodrome, soit avenue Thiers entreront dans l'enceinte et se placeront sur une file en face des tribunes, en arrière de la deuxième barrière parallèle à la piste; pour prendre les spectateurs, elles pourront sortir à volonté par la voie de la digue ou par le chemin du Grand-Camp.

Cependant, les voitures ayant à prendre des spectateurs munis de billets d'enceinte de passage pourront, de l'enceinte de l'Hippodrome ou du stationnement sur le boulevard et d'avenue Thiers, passer par le chemin conduisant aux tribunes à 3 francs (côté droit), longer extérieurement la palissade du pesage et sortir par l'allée d'honneur, mais elles devront revenir sur leurs pas par le boulevard et prendre l'avenue Thiers ou le chemin du Grand-Camp.

Les paris de toute nature engagés sur les courses et pratiqués par des Agences ou des individus ayant fait du pari une industrie spéciale sont rigoureusement prohibés soit dans l'enceinte de l'Hippodrome, soit aux abords.

Cette prohibition ne s'étend pas aux particuliers se connaissant et pariant entre eux.

En outre, le pari mutuel est autorisé sous réserve par la Société des courses de Lyon qui l'organiserait de se conformer préalablement aux prescriptions de la loi du 2 juin 1891.

Chronique Locale

La Caligulière. Jeudi, 23 juin, 1750 jour de l'année. Nouv. lune le 24; Premier quartier le 2. Soleil: lever, 3 h. 59; coucher, 8 h. 05.

La grève contre le gaz. — Demain vendredi 24 juin, réunion des commissions des bureaux centraux, de la commission de la presse et de la commission de la grande voirie, au siège place des Terreaux, 16.

Vu l'urgence de cette réunion, l'appel sera fait à 8 heures 1/2.

Le mal de plomb. — Avant-hier, vers dix heures du matin, le nommé Despolis, âgé de 51 ans, peintre-plâtrier, demeurant rue Molière, 123, a failli être victime d'un empoisonnement dû à sa profession.

On sait que les ouvriers qui manient les peintures dans lesquelles entrent des sels de plomb sont très exposés à l'empoisonnement lent par suite de l'absorption de ces composés toxiques. Cette absorption est parfois plus considérable que d'habitude ou bien le corps se trouve plus saturé de poison; alors l'intoxication se traduit par des coliques horribles appelées « coliques de plomb ». C'est ce qui est arrivé hier à Despolis, occupé à peindre l'appartement de Mme Convert, rue Ferrandière, 50.

Les coliques se sont emparées de lui d'une façon si subite qu'il n'a pas eu le temps de quitter l'échafaudage sur lequel il était et a fait une chute, heureusement sans gravité.

Transporté à la pharmacie Ladvoct, on lui a administré un contre-poison puis on l'a conduit à l'Hôtel-Dieu.

Ajoutons que la limonade sulfurique est un excellent antidote du mal de plomb.

Coups de revolver. — La nuit dernière, à trois heures, M. G. A., menuisier, rue des Trois-Pierres, se présentait à la caserne du cours Gambetta, où il s'affaissa en disant: « Mon beau-fils, M. G., qui habite avec moi, vient de me tirer plusieurs coups de revolver dont un m'a atteint l'abdomen. » Et, ce disant, il montrait la place où ses vêtements étaient trempés.

Les gardiens se rendant à l'adresse indiquée, ils ont précédé à l'arrestation de M. G., âgé de 21 ans.

Mais un ramorps prit la victime — blessée légèrement, du reste, — et il retourna sa plainte.

Le genre, qui avait été laissé à la disposition de M. Prieur, de service à la Permanence, a été remis en liberté.

C'est une question d'intérêt qui a motivé l'affaire, laquelle n'aura pas de suites.

Trop galant. — La nuit dernière, un ivrogne, le sieur Jules Luron, teinturier, rencontrant rue de la République un passant, M. X., ayant à son bras une jeune femme, s'approcha du couple et voulut lutiner la femme.

M. X., le repoussa et le pria de se retirer. Luron l'invectiva, le menaça et s'élança sur lui pour le frapper.

Instantanément, M. X., fit un pas en arrière et, tirant un stylet de sa canne, il en présenta la pointe à son agresseur.

Les choses allaient mal tourner quand, heureusement, arrivèrent les agents.

Ils séparèrent les adversaires et engagèrent Luron à aller se coucher.

Luron reçut très mal ces sages observations et, tournant sa colère contre eux, les accabla d'injures.

Naturellement, il fut aussitôt arrêté et conduit à la Permanence, où le commissaire de police de service le fit écouler.

Feu de cave. — A six heures du soir, un commencement d'incendie s'est déclaré rue de la Poulaille, chez MM. Nové-Richard et Coste, fabricants de cartons.

Le feu avait pris naissance dans la cave où étaient amoncelés d'assez grandes quantités de papiers.

Grâce à la promptitude des secours fournis par les pompiers du dépôt de la rue Molière, l'incendie a été rapidement éteint.

Les pertes évaluées à 800 francs sont couvertes par une assurance.

Entièrement civil. — La corporation des chevières-maroquins et mégisseries de la ville de Lyon et de la banlieue est priée d'assister aux funérailles civiles du citoyen Dughera qui auront lieu aujourd'hui jeudi à 5 h. 3/4 du soir. Le convoi partira de l'Hôtel Dieu pour se rendre directement au cimetière de la Guillotière.

Bataille de dames. — Hier matin, à dix heures, les habitants de la rue Terme ont assisté à un duel de femmes entre Mmes Félicie D..., rue des Capucins, et Nosième P..., rue Terme.

Dans la lutte, l'une des combattantes a été mordue au pouce de la main gauche.

Fort heureusement, les gardiens de la paix sont intervenus aux cris poussés par les deux mégères.

Ivresse. — M. Jean-Baptiste C..., 73 ans, que de copieuses libations faisaient tituber, est tombé hier soir, à huit heures, place de la République.

Le vieillard, dans la tête a porté contre l'arc du trottoir, a eu la lèvre fendue et le nez sérieusement endommagé.

Il a reçu les soins de l'interne de service à l'Hôtel-Dieu.

Parmi eux se trouve un tableau de maître: Sous la tonnelle du Champier par M. A. P. La vente de ces lots aura lieu place de l'Eglise le dimanche 26 juin courant à 3 heures et demie du soir.

Concert de l'Horloge. cours Lafayette, le célèbre Nowlis est rappelé par de chaleureux applaudissements; son travail est tout à fait amusant.

Prochainement, représentations des Hebert Lehmann, célèbres duettistes de l'Eldorado de Paris.

Vendredi 24 juin, aura lieu la grande fête de bienfaisance au profit des pauvres du VI<sup>e</sup> arrondissement avec le gracieux concours de M. Bourgeois, notre première basse de grand opéra, du Petit Bob, de M. Darville, etc., etc.

Concert des Ambassadeurs, Brasserie Rink, Perrache. — Tous les soirs, à huit heures, spectacle varié, immense succès de Laurs, contorsionniste et de toute la troupe.

Vendredi et jours suivants, représentations de Marthe Lys, de l'Eldorado de Paris, dans la Revue de la Chanson, Autour-Hier-Aujourd'hui.

Au premier jour, Chaillet, le petit bossu parisien.

Gaëron des névralgies, rhumatismes, eczéma, maladies de la peau, anémie et autres affections du sang, par le Dépurateur radical de PELÉPHANT, à Lyon, 6, rue Saint-Côme.

Le Grand Dèbit est une garantie de la bonne qualité. Achetez vos vins de quinquina et tous vos médicaments à la grande Pharmacie du Serpent, 32, rue Lanterne. Détail aux prix de gros.

Pilules Suisses! Le médicament le plus populaire de France.

Dernière Heure

PAR SERVICE SPÉCIAL. LE PROCÈS RAVACHOL (DE NOTRE ENVOYÉ SPÉCIAL)

LA CONDAMNATION. Le jury entre en séance. M. Lagasse dépose des conclusions tendant à ce que la Cour lui donne acte que la parole a été refusée à Ravachol.

La réponse du jury est affirmative sur les questions les plus importantes qui regardent Ravachol. — Il n'y a pas de circonstances atténuantes.

Pour les deux autres accusés, toutes les réponses sont négatives.

En conséquence, la Cour, à trois heures, rend son arrêt: RAVACHOL est condamné à mort, BEALA est acquitté, LA FILLE SOUBÈRE est acquittée.

UN KRACH. Paris, 22 juin. M. Cochefert, commissaire de police aux délégations judiciaires, a été commis par le parquet pour instruire les plaintes portées contre M. Le Guay et M. Aaron.

Il s'est rendu, cette après-midi, accompagné de M. Flory, expert-comptable, au siège de la société de dynamite où il a saisi la comptabilité.

M. Cochefert s'est rendu ensuite chez M. Le Guay qui lui a remis toutes les pièces concernant la société. De là il est allé chez M. Aaron qui, comme on le sait, est en fuite, les uns disent à Bruxelles, les autres aux environs de Paris. M. Cochefert a opéré les perquisitions et mis les scellés.

M. Le Guay a été invité à se présenter demain au cabinet de M. Welter, juge d'instruction.

LE PROCÈS BURDEAU-DRUMONT. Paris, 22 juin. Une enquête est prescrite par le ministre de la justice sur les faits reprochés au président Mariage dans le procès Burdeau-Drumont.

LE « DUPUY-DE-LOME ». Paris, 22 juin. M. Guiguesse, député de Lorient, a prévenu M. Cavaignac qu'il le questionnerait jeudi sur l'accident du bâtiment le « Dupuy-de-Lôme ».

GUILLEAUME ET HUMBERT. Berlin, 22 juin. L'empereur et le roi d'Italie venant de Jüterbogk sont arrivés à 2 heures trois quarts, à la gare d'Anhalt et se sont rendus au château royal dans une voiture découverte à quatre chevaux.

Ils ont été acclamés par la population. LA JOURNÉE DE HUIT HEURES. Londres, 22 juin. La fédération britannique des mineurs publie un manifeste dans lequel elle demande à ses membres de ne pas voter aux prochaines élections législatives pour les candidats qui ne s'engageraient pas à appuyer, devant le Parlement, la fixation légale de la journée ouvrière à huit heures.

CONSEIL SUPÉRIEUR DU TRAVAIL. Paris, 22 juin. La deuxième session du conseil supérieur du travail a été ouverte aujourd'hui. On dit qu'entre autres questions il y a à examiner celle de la fédération des typographes, protestant contre le projet de création d'un cours professionnel de typographie pour les femmes à l'école de la Martinière de Lyon et la question du musée d'économie sociale.

Le conseil supérieur se réunira mercredi prochain en séance plénière pour entendre les rapports de ses commissions.

UNE MAISON QUI S'EFFONDRE. Orléans, 22 juin. Une maison vient de s'écrouler à Tigy, ensevelissant sous les décombres une famille composée de sept personnes dont cinq enfants.

C'est un des pignons, qui en s'abattant a entraîné le plancher et la toiture. Les voisins accourus aussitôt ont réussi

à retirer des décombres les personnes ensevelies. Une seule, la femme Reigner, a de graves blessures; les enfants n'ont eu que de légères contusions.

TRIBUNE DES COMITÉS

Comité républicain socialiste de la Villelte et Paul-Bert. — Aujourd'hui jeudi, à 8 heures du soir, réunion urgente du comité café Côte, 51, chemin de Baraban.

Les citoyens qui veulent se faire inscrire au comité en vue des élections ont le siège général peuvent s'adresser tous les jours au siège.

Toutes les communications intéressées seront convoquées ultérieurement pour envoyer deux délégués chargés de former le comité cantonal.

TRIBUNE OUVRIÈRE

Avis aux coiffeurs. — Dans l'intérêt de tous les ouvriers et même incontestablement des patrons qui veulent garder leur indépendance il est pour eux un devoir qui s'impose et qui doit être accompli avec la plus stricte assiduité.

Chaque jour le matin de 9 h. à midi et le soir de 2 à 5 h. le président du syndicat reçoit les offres et demandes d'emploi, au siège place des Terreaux, 1.

Union des tisseurs et similaires. — Le syndicat informe ses adhérents que l'Assemblée générale annuelle aura lieu le samedi 25 juin, à 8 h. du soir, dans la salle de la Brasserie Française, rue des Ecoles à la Croix-Rousse.

Nota: On y sera admis sur la présentation de son livret de société.

COMMUNICATIONS DIVERSES

Chaudronniers fer et similaires. — Réunion privée dimanche 26 juin, à 2 heures du soir, au siège social, café des Célestins, 2.

Denier des écoles laïques de la Guillotière. — Le tirage de la tombola de famille a eu lieu dans une des salles de la Brasserie Charroin.

Les Vizioilis à Lyon. — Une assemblée générale des membres de la Société des Vizioilis, aura lieu au siège social, 1, rue Servient, café du Progrès, le samedi 25 courant, à 8 heures et demie du soir.

Ordre du jour. — Lecture des procès-verbaux établis à ce jour. — Approbation des statuts élaborés par le bureau.

Union des Travailleurs du Tour de France. — Vu l'importance de la réunion le bureau général invite tous les sociétaires à assister à l'Assemblée générale extraordinaire qui aura lieu demain vendredi à 8 heures du soir au siège social rue Vanban, 68.

Ordre du jour. — Lettre du bureau central. — Extrême urgence.

Demandes d'Emplois

Une jeune fille de 22 ans, connaissant le commerce, demande une place de vendeuse. Bonnes références. S'adresser chez M<sup>me</sup> Daranton, rue de la Vieille, 7.

Un honorable père de famille, ayant une bonne conduite et un permis de vente, désirerait avoir des soldes colzaconques. S'adresser rue Etienne-Doleat, 4, Guillotière.

SPECTACLES D'AUJOURD'HUI

Harmonie municipale (place Raspail, à 8 heures 1/2). — Programme du 23 juin: 1. Provence, Signard. — 2. Les Vêpres Siciliennes, fantaisie, Verdi. — 3. Valse, X... — 4. Grande fantaisie sur Faust, arrangée par A. Mornay, Gounod. — 5. Polka, A. Quella.

Concerts Bellecour. — Ce soir, jeudi, 23 juin, à 8 h. 1/2, grand concert. Première partie. — Lorelei, ouverture, Walzace. — Pavane, V. Lorel. — Marche funèbre, Chopin. — Kermesse, Godard.

Deuxième partie. — Poète et Paysan, ouverture, Suppé. — Les Feuilles du matin, grande valse, Strauss. — Ernani, grande fantaisie arrangée par A. Luigini, Verdi. — Bourbon-Lancy, Bosquet.

Orchestre de la ville (60 exécutants) sous la direction de L. Lurieu. Prix d'entrée: 50 cent. Demain, grand concert. Prix d'entrée, 50 cent.

UN PILLAGE

Jamais il n'a été donné d'assister à un branlebas semblable à celui que produit la culture de la Liquidation des Magasins de Nouveautés. A la Ville de Lyon, place des Terreaux, les diverses galeries de la maison présentent actuellement l'aspect d'un bazar oriental qui vient de subir l'assaut d'une bande de pirates; les marchandises gisent pêle-mêle à demi emballées et dans cet immense désordre se pressent les acheteurs de la dernière heure, car on vend quand même, et dans quelles conditions! C'est l'abandon suprême, le tout pour rien réel! Les dames intelligentes ne veulent pas manquer une semblable occasion, mais s'il y a beaucoup d'appelés, il y aura peu d'élus, car les Magasins ferment définitivement le 24, soit vendredi soir.

M. J. DUPUY, Chirurgien-dentiste. N'est plus chez le Dr Paillason. Son cabinet est rue de l'Hôtel-de-Ville, 74, Lyon. Opérations et poses de dents sans douleurs.

GRAND SALON DE LA BOURSE LYON, 24, rue de la République (en face le Grand-Bazar). — Nouvelle organisation pour la coiffure et la parfumerie pour messieurs. — Maison élégante. — Somptueuse installation.

